

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
HERAULT

Délibération 2022/32

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET**

Séance du 2 septembre 2022

Date de la convocation : 26/08/2022

Date d'affichage : 26/08/2022

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants par procuration : 1

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Objet de la délibération : ECHANGE PARCELLE SCI LE PEYRAL

L'an deux mil vingt-deux et le deux septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : Estelle BONNIOL,

Absents excusés : /

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Monsieur ZARAGOZA présente au Conseil Municipal une demande de la SCI Le Peyral (entreprise SOMETAL) concernant un échange de parcelle.

L'entreprise utilise à tort une partie d'un terrain communal (parcelle C1376) pour son poulailler. Elle souhaiterait acquérir cette parcelle d'environ 200 m² en échange d'une bande de terres qui longe le chemin de service qui permettrait de l'agrandir au niveau du virage de la route départementale.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'échange de parcelle avec la SCI Le Peyral concernant la parcelle C1376, selon le plan de géomètre annexé.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

DIT que les frais de notaires seront à la charge de la SCI Le Peyral.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification le

Sous-Préfecture de LODEVE
Date de réception de l'AR: 15/09/2022
034-213401979-20220902-DE_2022_032-DE